

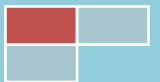
2016

Ficopam-News, n°8

Sommaire :

- *Veille Réglementaire : Maroc*
- *Veille Réglementaire : Monde*
- *Veille Commerciale : Monde*
- *Veille Commerciale : Maroc*

FICOPAM
20/06/2016



Veille Réglementaire

Veille Réglementaire: Maroc

ONSSA : Etiquetage des produits alimentaires

Arrêté n°3871-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015). (BO n°6466 du 19/05/2016, page 762)

Le présent décret fixe les modalités d'indication de la quantité nette et du poids net égoutté de certains produits et l'indication du lot de production ou de fabrication ou de conditionnement auquel appartient le produit préemballé. [Télécharger le BO](#)

(Source, ONSSA)

ONSSA : Réglementation des Huiles d'Olives et des Huiles de Grignons d'Olive

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n°293-16 du 22 rabii II 1437 (2 février 2016) (BO n°6458 du 21 avril 2016, page 685)

Le présent arrêté fixe les caractéristiques physico-chimiques et/ou organoleptiques auxquelles doivent répondre les huiles d'olives et les huiles de grignons d'olive commercialisées. [Télécharger le BO](#)

(Source, ONSSA)

La treizième édition de l'index phytosanitaire Maroc est déjà disponible

L'Index Phytosanitaire-Maroc 2016 (la treizième édition) est déjà disponible. Cette nouvelle version contient des informations actualisées et mises à jour sur les pesticides à usage agricole autorisés au Maroc.

Ce document présente le répertoire de l'ensemble des pesticides à usage agricole commercialisés au Maroc, des indications sur les usages autorisés par culture et par ennemi et les conditions d'application, ainsi que les délais de traitement avant récolte. Il regroupe aussi les textes législatifs en la matière et les adresses utiles.

A l'instar des éditions précédentes, l'édition 2016 constitue un référentiel utile pour les producteurs-agriculteurs, les organismes certificateurs, les centrales d'achats, la profession phytosanitaire (Sociétés, Distributeurs et Revendeurs), les services officiels (Vulgarisateurs, Techniciens de la Protection des Végétaux et de Contrôle de la Qualité), les Départements de la Formation et de la Recherche (Instituts, Enseignants, Chercheurs, Etudiants ...), les médecins responsables "Hygiène et Toxicologie" ainsi que l'ensemble des personnes qui gravitent autour de l'activité "Protection des plantes".

Vous pouvez vous procurer votre copie de la nouvelle édition de l'INDEX PHYTOSANITAIRE MAROC 2016, aux points de vente suivants:

- Complexe Horticole d'Agadir
- Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II – Rabat

(Source, Hortitecnews)

Publication de la loi relative au commerce extérieur

Loi n° 91-14 relative au commerce extérieur. (BO n°6454 du 07 avril 2016, page 447)

La présente Loi fixe, dans le respect des engagements nationaux du Royaume du Maroc, le régime général du commerce extérieur ainsi que les conditions dans lesquelles des opérations d'importation et d'exportation sont réalisées. Elle fixe également, les mesures de protection de la production nationale.

A cet effet, elle prévoit :

- Le Cadre général des importations et des exportations des marchandises et des services.
- Les formalités des opérations d'importation et d'exportation
- Les mécanismes de protection de la production nationale
- Les règles des négociations commerciales internationales. [Télécharger le BO](#)

Obligation de peser les conteneurs avant chargement

À partir du 1er juillet, les conteneurs qui ne seront pas munis d'un certificat de pesage ne seront plus admis à l'embarquement à bord des navires. Ils seront tout simplement refusés par les armateurs. Cette alerte de l'Agence nationale des ports (ANP), qui précise que ce type de conteneurs ne pourra même plus franchir les grilles des ports, est relayée par un article de L'Economiste dans son édition du 7 juin.

Il s'agit d'une mesure devenue obligatoire à l'échelle internationale, suite à l'amendement, en novembre 2014, d'une nouvelle convention par l'Organisation maritime internationale. Les exportateurs n'ont aucune visibilité par rapport au degré de préparation du Maroc. «À ce jour, personne n'est capable de dire comment s'effectuera la procédure du pesage des conteneurs», peut-on lire dans les colonnes du quotidien. Il est absolument impossible de confier cette procédure aux ponts-basculés à l'intérieur des ports, car ils sont déjà encombrés, assurent les spécialistes.

La profession a déjà saisi à trois reprises le ministère de l'Équipement quant à l'urgence de la procédure. En réponse, le ministère a créé une commission technique mais, à ce jour, aucun élément nouveau ne laisse penser que le Maroc sera prêt. En fait, la procédure du pesage des conteneurs concerne trois administrations: l'industrie pour l'autorisation et l'étalonnage des ponts-basculés, l'Équipement en tant que ministère de tutelle, et l'Agence nationale des ports, chargée de veiller au respect de la réglementation internationale. Un enchevêtrement des responsabilités qui n'est pas pour accélérer les choses.

L'obligation de peser les conteneurs avant chargement a été introduite par l'Organisation maritime internationale à la suite du naufrage du navire japonais, Mol Comfort, qui avait coulé le 17 juin 2013. Les enquêtes diligentées sur les causes de l'accident ont relevé que, sur les 700 conteneurs qui ont été repêchés, 500 avaient un poids largement supérieur à celui inscrit sur leur certificat. Ce qui laisse croire que la surcharge a été à l'origine du naufrage.

(Source, le 360)

Veille Réglementaire: Monde

Sécurité des aliments : Suppression de quatre substances aromatisantes de la liste de l'UE

RÈGLEMENT (UE) 2016/441 DE LA COMMISSION du 23 mars 2016

La liste de l'Union des arômes et matériaux de base contient plusieurs substances pour lesquelles l'Autorité européenne de sécurité des aliments a demandé que des données scientifiques complémentaires lui soient soumises, pour lui permettre de terminer son évaluation.

L'Autorité a évalué les données qui lui ont été transmises et a conclu, dans son avis scientifique du 24 juin 2015, que l'utilisation des substances aromatisantes présentes dans la liste ci-dessous pose un problème de sécurité.

Par conséquent, il y a lieu de retirer de la liste de l'Union les substances suivantes :

05.121	2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-carboxaldéhyde	432-25-7	979	2133			2	EFSA
09.272	formiate de myrtényle	72928-52-0	983	10858			2	EFSA
09.899	2-méthylbutyrate de myrtényle	138530-44-6					2	EFSA
09.900	3-méthylbutyrate de myrtényle	33900-84-4					2	EFSA

Les denrées alimentaires auxquelles une des substances aromatisantes énumérées à l'annexe du présent règlement a été ajoutée et qui ont été légalement mises sur le marché avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement, à l'exclusion des mélanges d'arômes, peuvent être commercialisées jusqu'à leur date de durabilité minimale ou leur date limite de consommation.

Les denrées alimentaires importées dans l'Union auxquelles une des substances aromatisantes énumérées à l'annexe du présent règlement a été ajoutée, à l'exclusion des mélanges d'arômes, peuvent être commercialisées jusqu'à leur date de durabilité minimale ou leur date limite de consommation si l'importateur de ces denrées alimentaires peut démontrer qu'elles ont été expédiées à partir du pays tiers concerné et étaient en route vers l'Union avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(Source, JO)

La révision de l'ISO 22000 suit son cours

La norme internationale relative aux systèmes de management de la sécurité des aliments, dont la dernière version date de 2005, est en train d'être entièrement révisée.

L'objectif est de l'adapter aux exigences actuelles en termes de sécurité des denrées alimentaires. Le groupe de travail international (ISO/TC 34/SC 17/WG 8) en charge de la révision, et dont le secrétariat est assuré par le Danish Standards, s'est réuni début avril en Argentine.

La norme en est actuellement au stade "comité" (CD), soit le quatrième stade avant le stade "enquête".

Les experts ont travaillé sur les commentaires émis sur le texte du projet de comité. Le groupe de travail WG 8 en a profité pour clarifier certains concepts :

- Appliquer la nouvelle structure de niveau supérieur de l'ISO à ISO 22000, à présent obligatoire pour l'élaboration ou la révision des normes de systèmes de management. Celle-ci établit un cadre qui facilite l'intégration de plusieurs normes au sein d'une même entreprise;
- Apporter aux utilisateurs de l'ISO 22000 un nouvel éclairage sur les différentes approches fondées sur le risque. L'idée est d'aider les entreprises agroalimentaires à bien distinguer l'évaluation des dangers effectuée au niveau opérationnel à l'aide de la méthode HACCP, du risque commercial qui intègre la notion d'opportunités;
- Donner des éclaircissements supplémentaires quant au fonctionnement du cycle PDCA (Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir) qui intègre deux cycles distincts dans la norme, opérant l'un dans l'autre. Le premier cycle s'appliquera au système de management tandis que le second, imbriqué dans le premier, s'appliquera aux opérations décrites à l'Article 8, couvrant simultanément les principes HACCP tels que définis par la Commission du Codex Alimentarius;

- La norme devra également clairement décrire les différences entre les points critiques pour la maîtrise (CCP), les programmes prérequis opérationnels (PRP opérationnels) et les programmes prérequis (PRP).

La version révisée de la norme intégrera des éléments reconnus comme essentiels permettant d'assurer la sécurité des denrées alimentaires à tous les niveaux de la chaîne, à l'instar de la communication interactive, l'approche systématique du management, les programmes prérequis et les principes HACCP.

Pour la suite, les experts du groupe WG 8 ont décidé qu'il serait nécessaire d'établir un second projet de comité pour parvenir à un document de travail plus abouti.

Il y a des intérêts majeurs en jeu entre les différents acteurs mondiaux, ce qui signifie qu'un niveau de consensus doit encore être atteint.

Ces derniers doivent encore clarifier des concepts fondamentaux pour élaborer une norme compréhensible et facile à mettre en œuvre par les entreprises.

La prochaine réunion, au cours de laquelle la deuxième série d'observations sera passée en revue avec les parties prenantes internationales, est prévue du 14 au 16 juin 2016 à Copenhague.

(Source, Processalimentaire)

Veille Commerciale

Veille Commerciale: Monde

L'UE assouplit sa législation relative aux importations d'agrumes en provenance de l'Afrique du Sud

L'Union européenne (UE) a annoncé son ambition d'adoucir la législation phytosanitaire appliquée aux importations d'agrumes en provenance d'Afrique du Sud.

D'après ces nouvelles mesures qui entreront en vigueur, dès le 1^{er} juin, l'Afrique du Sud continuera à exporter ses agrumes destinés à la transformation industrielle vers l'UE qui ne se verront plus appliquer toutes les règles de contrôles phytosanitaires établies pour lutter contre la maladie de la tache noire (Citrus Black Spot ou CBS). Ils subiront juste un contrôle visuel et si la maladie est détectée, seul le lot contenant les fruits infectés serait refusé tandis que le centre de conditionnement ne serait pas affecté.

(Source, cnce)

Tunisie : La subvention de l'huile végétale est de l'ordre de 96 millions USD

Selon le Ministre du Commerce tunisien, la valeur de la subvention de l'huile végétale est estimée à 96 millions USD.

L'utilisation d'une grande quantité d'huile végétale est détournée à des fins autres que celles qui lui ont été fixées.

Notons que des opérations de contrôle économique ont été récemment lancées par le département du Commerce, sur tous les marchés tunisiens.

(Source, cnce)

Vers la création d'une ligne maritime directe entre la Tunisie et la Russie

La Présidente Directrice Générale du centre de promotion des exportations, a annoncé qu'une nouvelle ligne maritime directe reliant la Tunisie et la Russie sera bientôt inaugurée. Cette ligne permettra d'encourager et de varier les exportations tunisiennes vers la Russie.

Une journée d'étude sera par ailleurs tenue avec la participation des exportateurs et des représentants de la CTN pour examiner les détails relatifs à la création de cette ligne.

(Source, cnce)

Côte d'Ivoire : une nouvelle unité de transformation de tomates

Le groupe ivoirien « Self Agronomix » envisage de construire une unité de production de concentré de tomates et de conditionnement des produits agricoles frais. Cette usine, d'un coût global de 26 millions USD, sera implantée dans la sous-préfecture de Lolobo à environ 20 km de la capitale Yamoussoukro et permettra également le conditionnement, stockage et distribution des intrants ainsi que la commercialisation des produits maraîchers labellisés.

(Source, EACCE)

L'Espagne s'accapare 41 % des exportations mondiales de la filière oléicole

La filière oléicole espagnole se caractérise par une chaîne de production et de distribution parfaitement intégrée qui permet au pays d'occuper la première place au niveau mondial. En effet, l'Espagne est de loin le premier exportateur mondial de produits oléicoles. Elle réalise un chiffre d'affaires à l'export de plus de 4 milliards USD par année.

En 2015, le pays a exporté 842 000 tonnes d'huile d'olive, soit l'équivalent de plus de 3 milliards USD. Les pays de l'Union européenne absorbent près de 64 % de ces expéditions. En première position figure l'Italie (34 %), suivie de la France (10 %), du Portugal (8%), du Royaume-Uni (5%) et des Pays-Bas (2%). En dehors de l'Union européenne, les Etats-Unis figurent comme étant le premier client de l'huile d'olive espagnole avec une part de 10% des exportations espagnoles vers le monde. La Chine quand elle s'accapare 4% de ces expéditions, suivie par le Japon (3,9 %), le Mexique (1,7%), le Brésil et l'Australie avec une part de 1,5% chacun.

Pour ce qui est des olives de table, l'Espagne a réalisé un chiffre d'affaires à l'export avoisinant les 759 millions USD, soit une quantité de l'ordre de 399 000 tonnes. Ces expéditions sont destinées aux Etats-Unis à hauteur de 28% du totale des ventes, suivis de l'Italie (9%), la Russie (7%), l'Allemagne (7%) et la France (6%).

Pour faire face à une demande sans cesse croissante, l'Espagne importe également ces mêmes produits. En 2015, le pays a acheté près de 700 millions USD d'huile d'olive contre 20 millions USD d'olives de table.

L'Espagne a cumulé une grande expérience dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table. Le pays adopte une stratégie qui lui réussit bien, celle-ci est axée sur la promotion des produits oléicoles, le développement de leur présence au sein des principaux réseaux de distribution et la sensibilisation et la mobilisation des consommateurs sur leurs vertus. Le but est de confronter les demandes du secteur et les besoins des consommateurs afin de tirer profit des opportunités et d'améliorer le positionnement de ces produits sur le marché mondial.

Sur le registre de la promotion, l'Espagne multiplie l'organisation des salons et des évènements régionaux et nationaux tout au long de l'année à l'instar de l'Andalucía Sabor, le Biocórdoba, le Salón Ibérico del Olivar ou encore le Salón Oleomaq pour ne citer que ceux-là. Ces évènements garantissent une interaction avec d'autres professionnels du secteur et avec des clients potentiels. Egalement, les entreprises espagnoles oeuvrant dans la filière oléicole profitent des évènements organisés à l'international pour renforcer l'image de leurs produits ainsi que pour lancer de nouveaux produits. Dans ce contexte, et afin d'assurer la participation de ces entreprises à ce genre d'évènement, le gouvernement espagnol a mis en place un plan de développement intégré permettant de promouvoir les relations économiques et commerciales de l'Espagne avec certains pays considérés comme prioritaires.

La stratégie promotionnelle espagnole se caractérise également par l'organisation de campagne s'inscrivant dans un contexte qui diffère selon le pays ciblé. Ceci garantit aux entreprises de mieux répondre aux besoins des consommateurs qui varient d'un marché à l'autre.

L'organisation des concours et des compétitions avec le décernement des prix représente un atout incontestable pour la promotion de la filière. En effet, les prix décernés permettent de revaloriser les marques d'huile d'olive et d'olives de tables de meilleure qualité et d'accompagner les producteurs dans le développement et la commercialisation de leurs produits. En outre, ils visent également à promouvoir la connaissance et l'appréciation de leurs caractéristiques sensorielles.

L'Espagne n'hésite pas à promouvoir les produits oléicoles comme partie intégrante de son patrimoine culturel, touristique et même sportif. Le Gouvernement et l'interprofession espagnols n'ont-ils pas désigné l'un des plus grands sportifs contemporains, le tennisman majorquin Rafael Nadal, comme ambassadeur chargé de la promotion des huiles d'olive ibériques avec appellation d'origine Espagne, comme gage de qualité supérieure de ces produits.

(Source, CNCE)

L'Algérie et la Tunisie créent un pôle d'exportation commun

Lors de la 4e session de la Commission mixte tuniso-algérienne de suivi des échanges commerciaux, les deux pays ont créé un pôle d'exportation commun pour conquérir les marchés africain et asiatique. A cet effet, un contrat de partenariat commercial a été signé, en vertu duquel les deux pays pourraient exporter ensemble leurs produits vers l'Afrique et l'Asie via les territoires algérien et tunisien, selon la proximité du marché.

(Source, CNCE)

Pérou : Excellents chiffres 2016 pour l'export !

Les exportations agro-alimentaires péruviennes ont atteint 1 169 millions USD durant le 1er trimestre 2016, selon les données émanant du ministère de l'Agriculture.

Bilan satisfaisant donc pour ce début d'année. Le total est même en hausse de +1% par rapport au montant réalisé l'an dernier pour la même période. Le ministère estime que les exportations totales pour l'année 2016 pourraient atteindre 6 000 millions USD.

(Source, EACCE)

Fruits & Légumes: un chiffre d'affaires stable en 2014/15 pour la France

En 2014/15, le chiffre d'affaires (CA) de la filière Fruits & légumes est resté stable (+ 0,1 %). Néanmoins, la diversité des produits et des calendriers de production induit une grande hétérogénéité en termes d'activité et de résultats.

Une année difficile pour le frais

En Frais, l'année 2014/15 se caractérise par des volumes produits assez importants, dans un environnement difficile marqué par des conditions climatiques défavorables à la consommation et la persistance d'un contexte économique morose. Les prix de détail se sont repliés, de 4 % pour les fruits et de 2 % pour les légumes sans être compensés par une hausse des volumes consommés.

Le chiffre d'affaires Frais est en léger reflux (-1,3 %) et la rentabilité diminue : les organisations de producteurs (OP) spécialisées en légumes de plein champ et pommes de terre sont particulièrement pénalisées.

L'International, plus que jamais un relais de croissance en transformé

Le chiffre d'affaires des Transformateurs Légumes progresse de + 0,6 % seulement (vs + 1,7 % pour l'ensemble des Transformateurs), pénalisé par un marché très concurrentiel en appertisé, principalement en marques distributeurs (MDD). Les exportations depuis les sites français ne prennent pas le relais (en appertisé comme en surgelé).

La conjoncture peu dynamique sur le marché français explique en grande partie l'écart de rentabilité entre les entreprises Moyennes et Grandes (EBITDA/CA = 5,4 %) et les Leaders (à 8,4 %). Les filiales de ces derniers réalisent de bonnes performances à l'international (CA hors de France > 50 %).

Les Transformateurs Fruits réalisent une forte hausse de leur chiffre d'affaires (+ 5,3 %) et quelques groupes Leaders confortent leur démarche d'internationalisation.

L'écart de performance se creuse entre les Grandes, les Leaders (EBITDA/CA = 8,2 %) et les entreprises de taille inférieure (CA < 50 M€ - EBITDA/CA = 6,5 %).

Des tendances 2015/2016 contrastées, dans un environnement concurrentiel

En Frais, la conjoncture est nettement plus favorable, malgré le maintien de l'embargo russe et l'abondance de la campagne européenne de pommes. Les conditions météorologiques défavorables du début de l'année ont toutefois profondément déséquilibré le marché des légumes d'hiver.

Les campagnes tomate, fruits d'été et pomme de terre ont été satisfaisantes.

En Transformé, le maintien de la fermeture des frontières avec la Russie exacerbe la concurrence domestique entre les industriels européens de légumes appertisés sur les MDD. Seules les marques réussissent à maintenir leurs niveaux de marge.

En conséquence, la rentabilité de l'activité en France est en baisse en 2015 et 2016. En Transformé Fruits, les performances des Leaders sont toujours aussi encourageantes en termes d'activité et à l'international.

Néanmoins, la concurrence s'accroît sur le marché français et les marges diminuent. Il convient de noter que les industriels de la compote de fruits subissent une enquête des autorités de la concurrence.

(Source, EACCE)

Tunisie : 68% des opérateurs privés dans le secteur de l'agriculture ont peur des impacts de l'ALECA

L'indice de mesure des craintes des acteurs des secteurs de l'agriculture et du commerce des services de l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) a démontré que 68% des opérateurs privés dans le secteur de l'agriculture ont peur des impacts de cet accord.

Le vice-président de l'IACE (Institut arabe des chefs d'entreprises) Walid Belhadj Amor a fait savoir, dans une déclaration, l'Agence TAP, que les résultats de cet indice seront publiés chaque trimestre jusqu'à la clôture des négociations sur l'ALECA. Il a ajouté que ce taux est de 49% dans le secteur des services et 9% seulement dans le secteur industriel, sachant que 91% de ses opérateurs se sont dit conscients des impacts de cet accord sur leurs entreprises.

Au sujet de la mesure de la connaissance que les opérateurs des secteurs précités ont du contenu de l'ALECA, l'indice a révélé que 46% des opérateurs du secteur agricole n'ont aucune idée sur l'accord, contre 56% dans le secteur des services et 32% dans le secteur industriel. Belhadj Amor a ajouté que 67% des opérateurs dans le secteur agricole n'ont aucune idée sur la compétitivité que cet accord favorisera entre la Tunisie et l'UE, alors que ce taux est de 50% dans le secteur industriel et 47% dans le secteur des services.

Pour garantir la réussite des négociations sur les secteurs agricole et des services, le vice-président de l'IACE a mis l'accent sur la nécessité d'augmenter les exportations tunisiennes des services de 15% et celles des produits agricoles de 8%.

Belhadj Amor a appelé la société civile à soutenir l'équipe tunisienne dans ces négociations qui, a-t-il dit, doivent être transparentes et menées dans le cadre de la confiance mutuelle entre les deux parties négociatrices". Il a recommandé également d'intensifier la participation du secteur privé et des expertises tunisiennes dans ces négociations afin de garantir leur efficacité.

Les préparatifs pour le lancement des négociations sur les secteurs du commerce et des services dans le cadre de l'ALECA ont suscité plusieurs réactions notamment de la société civile et des structures professionnelles qui refusent cette intégration laquelle constitue, à leur avis, une menace pour la sécurité alimentaire nationale.

(Source, hortitecnews)

L'UE interdit l'entrée des agrumes traités avec la Guazatine

Le 13 mai dernier, le règlement n°2015/1910 de la commission européenne, établissant de nouvelles LMR pour la Guazatine, est entré en vigueur. À partir de cette date, la limite maximale de résidus de cette matière active est désormais de 0,05 mg/kg. Dans la pratique, ceci implique l'incapacité des pays de l'UE d'importer des agrumes traités avec cette substance active.

(Source, hortitecnews)

La commission européenne dissipe les craintes d'une concurrence agricole marocaine et tunisienne

La Commission européenne tient à rassurer ses agriculteurs souvent inquiets des facilités d'accès dont bénéficient au titre des accords avec l'UE des pays de la rive sud de la Méditerranée, comme l'ont révélé les récents débats au Parlement sur l'huile d'olive tunisienne et fréquemment sur les tomates et fruits et légumes du Maroc.

« Les accords de l'UE avec le Maroc et la Tunisie comprennent des mesures de sauvegarde qui peuvent être prises en cas de perturbation grave des marchés de l'UE causés par une augmentation significative des quantités importées. Les services de la Commission de surveiller à la fois l'évolution des marchés de l'UE, et les importations de fruits et légumes régulièrement é », a répondu le Commissaire Phil Hogan, responsable de la politique agricole et du développement rural, interpellé par un parlementaire.

Dans sa réponse écrite, le Commissaire a précisé que « les importations de produits alimentaires agricoles sont soumis aux mêmes exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments appliqués pour les produits de l'UE, conformément à la phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce sanitaires et aux normes internationales telles que le Codex Alimentarius. Le contrôle du respect des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'étiquetage des produits est de la responsabilité des États membres qui ne notifier les infractions nécessitant une action au niveau de l'UE jusqu'à présent ».

(Source, hortitecnews)

Espagne : Séville accueille la deuxième édition du forum international sur le secteur oléicole

Le siège de la Fondation Cajazol à Séville accueillera le 14 juin 2016, la deuxième édition du forum international sur l'huile d'olive et les olives de table sous le thème « Diagnostic et stratégies futures pour l'oléiculture au niveau international ».

Cet évènement sera une occasion pour échanger sur les nouvelles stratégies d'exportation et d'internationalisation relatives au secteur d'huile d'olive. A cet effet plusieurs entreprises du secteur seront représentées à savoir : Sovena, Acesur, Migasa, ASOLIVA Borges, Maeva.

Une table ronde est également prévue pour discuter des dernières innovations en matière d'olive de table, avec les plus grandes entreprises du secteur à l'instar du groupe Torrent, Oliviers Guadalquivir et Agro Sevilla, sans oublier l'Association espagnole des exportateurs et fabricants d'olives de table (Asemesa)

Un débat sera organisé sur la situation actuelle ainsi que sur l'avenir et les défis des coopératives dans le secteur oléicole. Plusieurs sociétés y seront représentées comme Jaencoop Group, Oleoestepa, DCOOP, Interóleo Picual Jaen.

(Source, CNCE)

Barcelone : Première conférence internationale sur l'huile d'olive

La première édition de la conférence internationale scientifique et professionnelle ISMOO aura lieu à Barcelone en octobre 2016. Cette rencontre a pour objectif de couvrir tous les sujets d'actualité relatifs à l'industrie de l'olive et de l'huile d'olive. Les participants sont principalement des scientifiques, des chercheurs, des ingénieurs, des praticiens et des développeurs de technologies œuvrant dans l'industrie oléicole.

L'association australienne d'olives a affirmé que la grande majorité des huiles d'olive vierge ou extra vierge importées dans les supermarchés australiens ne respecte pas les normes locales et internationales de qualité. L'association a déclaré qu'un test de 27 bouteilles importées vendues à Coles, Woolworths, Aldi et à Foodland a révélé que 85% des huiles vendues ne respectent pas les normes australiennes de qualité et 78% ne satisfont pas les normes standards du Conseil oléicole international (COI).

(Source, CNCE)

Olive de table : Une production mondiale record pour la campagne 2015-2016

Selon le Conseil Oléicole International (COI), la production mondiale d'olives de table pour la campagne 2015/2016 se présente comme l'une des meilleures campagnes. Elle devrait dépasser les 2,8 millions tonnes, soit une augmentation de 10 % par rapport à la saison précédente.

La production des pays européens devrait enregistrer une baisse de 4 % par rapport à la campagne précédente contre une hausse de 13 % pour la production des autres pays membres du COI. L'Espagne, l'Italie et le Portugal verront leurs productions augmenter de 10 %, 19% et 14% respectivement. La Grèce quant à elle connaîtrait une baisse de 40%.

(Source, CNCE)

Espagne : exportation de 210 mille tonnes d'olives de table

Selon le Ministère Espagnol de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement, la production des olives de table a atteint près de 603 660 tonnes, entre septembre 2015 et avril 2016, soit une augmentation de 9% par rapport à la saison dernière.

Pour ce qui est des exportations, elles ont enregistré près de 209 570 tonnes contre 125890 tonnes vendues sur le marché intérieur.

Il est à noter que les stocks d'olives de table sont estimés à près 533 360 tonnes à fin d'avril, soit une augmentation de 7% par rapport à la saison précédente.

(Source, CNCE)

DCOOP prévoit d'investir 12,4 millions d'euros dans ses deux usines d'olives de table

Le groupe DCOOP prévoit d'investir 12,4 millions d'euros durant les prochains mois. L'objectif est d'améliorer la productivité de ses usines, atteindre une plus grande efficacité et garantir une meilleure adaptation aux exigences du marché.

Un montant de 10 millions d'euros sera consacré aux installations de machines pour les emballages flexibles dans l'usine de Dos Hermanas à Seville. Pour ce qui est des 2,4 millions d'euros restants, ils seront dédiés à l'usine de Monturque à Cordoue en vue d'améliorer les installations existantes. Il s'agit principalement de moderniser les équipements d'emballage et d'effectuer des améliorations environnementales.

Il est à noter que pour les olives de table, DCOOP dispose d'un quota de production de 73 000 tonnes et rassemble 24 coopératives de Malaga, Cordoue et Séville. La majorité de cette production est destinée à l'export. En 2015, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires s'élevant à 95 millions d'euros, soit une hausse de près de 11% par rapport à l'année précédente.

(Source, CNCE)

L'intégration régionale, une clef de l'amélioration de la compétitivité économique en Afrique

Le Forum économique mondial (WEF) a rendu public un rapport sur les conclusions des ateliers sur la compétitivité en Afrique. Le document énumère les principales recommandations proposées lors des réunions de travail qui ont regroupé les représentants des secteurs publics et privé, des partenaires techniques et financiers, de la société civile ainsi que des institutions de recherche des pays africains. Les ateliers conduits sous l'initiative du WEF, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), s'appuient sur le Rapport 2015 sur la compétitivité en Afrique réalisé conjointement par ces organismes. L'objectif est d'esquisser des recommandations et d'identifier des actions efficaces pour renforcer la compétitivité des pays des régions de l'Afrique du Nord, de l'Est, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

D'après le rapport, les pays africains des quatre régions devraient, en priorité, opérationnaliser leur intégration régionale. Elle est la clé de l'avenir de la compétitivité en Afrique. Elle permettrait de remédier aux faiblesses de la compétitivité à long terme de ces pays en apportant des avantages économiques et sociaux importants. Le partenariat public-privé revêt également une grande importance. Une forte collaboration entre les secteurs privé et public renforcerait la compétitivité des économies africaines. Le secteur public, avec une volonté politique suffisante, pourrait guider l'investissement privé en établissant de solides partenariats avec les opérateurs économiques et attirer des investissements structurants de l'extérieur. Les différents ateliers ont insisté sur plusieurs actions à prendre afin d'améliorer la compétitivité en Afrique. Il s'agit principalement de renforcer les institutions des pays et leur gouvernance, d'élaborer une stratégie commune d'infrastructures régionales, d'améliorer la qualité de la main d'oeuvre et développer les compétences, de faciliter la circulation des biens & services et des personnes, d'améliorer l'accès au financement et l'intégration des marchés financiers et de promouvoir le commerce régional par le renforcement des chaînes de valeur régionales.

Les pays de la région de l'Afrique du Nord devraient, particulièrement, veiller à l'application effective de la réglementation et des lois, réformer le système d'éducation et l'ajuster selon les besoins en compétences actuels et futurs ainsi que développer des programmes efficaces d'appui à l'export.

(Source, CNCE)

Agriculture: le « bio » a le vent en poupe en Tunisie

Le secteur agroalimentaire joue un rôle important au sein du tissu industriel tunisien. Il représente 3% du PIB national et compte plus de 4800 entreprises. Concernant l'agriculture biologique, la Tunisie est le 2e pays exportateur d'Afrique et le 24e mondial en termes de valeur. Le pays est le 3e producteur mondial d'huile d'olive bio, derrière l'Espagne et l'Italie. La Tunisie qui récolte 265 000 tonnes de produits bio par an, est le numéro deux africain du bio en ce qui concerne les superficies dédiées, derrière l'Ouganda.

En 2015, la Tunisie a exporté environ 48 000 tonnes de produits agricoles biologiques pour des recettes évaluées à 165,6 millions USD, selon une source officielle. Les recettes des exportations de produits bios ont été multipliées par cinq entre 2010 et 2015.

La Tunisie est l'un des rares pays africains et arabes à avoir mis en oeuvre une réglementation spécifique à l'agriculture biologique. C'est également le premier pays africain et arabe à avoir bénéficié de la reconnaissance d'équivalence avec l'Union européenne pour l'exportation des produits biologiques, et ce, depuis 2009.

La filière qui avait généré 33 millions USD cinq ans plus tôt, connaît actuellement une croissance des superficies qui lui sont dédiées. Ainsi, 500 000 hectares seront consacrés à l'agriculture bio cette année, contre 400 000 hectares en 2015.

La Tunisie compte environ 3 000 exploitants agricoles biologiques, 147 unités de transformation biologiques, 20 unités d'importation d'intrants biologiques et près de 60 exportateurs de produits biologiques.

L'opportunité dont dispose aujourd'hui la Tunisie en matière d'agriculture biologique ne se limite plus aux produits phares tels que l'huile d'olive et les dattes, mais s'étend à un nombre important de filières végétales, animales, forestières et aquacoles.

L'Etat tunisien ne cesse d'encourager l'investissement dans l'agriculture biologique. Un montant de 24 millions USD a été alloué à la stratégie nationale de développement du secteur de l'agriculture biologique à l'horizon 2020. Cette stratégie vise à accompagner les exportateurs tunisiens et à les aider à conquérir des marchés tels que ceux de la Chine ou d'Afrique.

La Chine, qui compte 1,4 milliard d'habitants, est un marché porteur pour la production biologique tunisienne, notamment l'huile d'olive, dont la demande dépasse largement l'offre. Cette denrée alimentaire est très sollicitée par les consommateurs chinois.

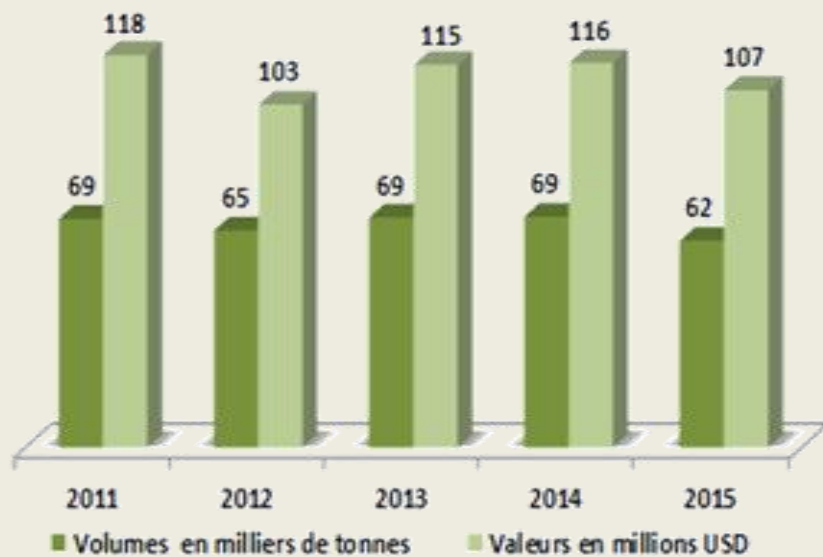
Le marché chinois est très demandeur en produits bios en raison de la multiplication des scandales alimentaires qui ont secoué ce pays (lait à la mélamine, récupération de l'huile végétale dans les caniveaux des restaurants, traitement de la viande du porc avec un insecticide - le Borax...). L'augmentation du nombre et du pouvoir d'achat des classes moyennes et supérieures et la préoccupation sur la sécurité des aliments en raison des scandales alimentaires à répétition expliquent la croissance du marché chinois des produits bio.

La Tunisie compte profiter largement des opportunités qu'offre le marché chinois.

(Source, CNCE)

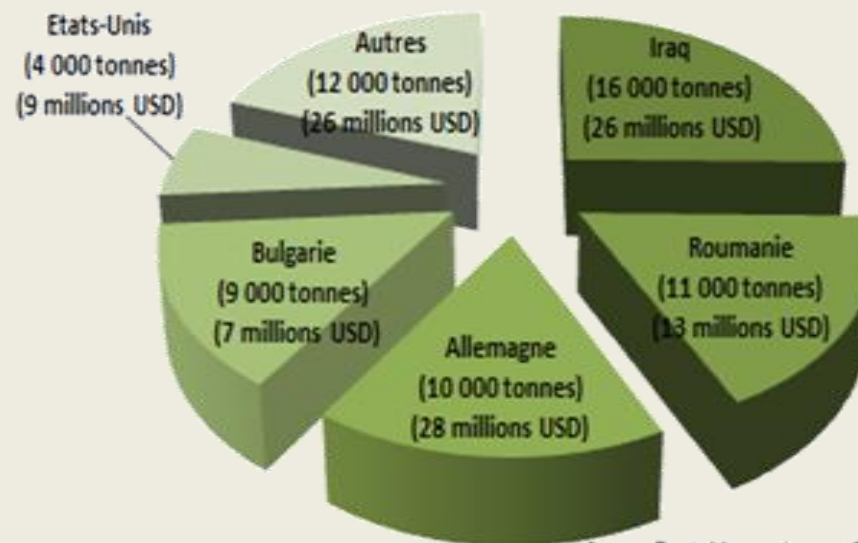
Olives de Table : chiffres sur les exportations Turques

Evolution des exportations turques des olives de table



Source: Trade Map, traitement CNCE

Principaux clients des olives de table turques en 2015



Source: Trade Map, traitement CNCE

La France, première puissance agricole de l'UE

La Commission européenne a diffusé, jeudi, son livre statistique annuel sur l'agriculture, la forêt et la pêche.

Au sein de l'Union européenne (UE), l'État membre contribuant le plus à la valeur de la production agricole est la France (avec 18% du total de l'UE), suivie de l'Allemagne (14%), l'Italie (13%), l'Espagne (10%), le Royaume Uni (8%), les Pays-Bas (7%) et la Pologne (5%). Ensemble, ces sept États membres représentent environ les trois quarts de la production agricole totale de l'UE, souligne un communiqué diffusé le 18 février par la Commission européenne.

Ces informations sont mises en avant par Euro stat, l'Office statistique de l'Union européenne, à l'occasion de la publication de son nouveau livre statistique sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche (200 pages). Cette publication se subdivise en sept chapitres et fournit des faits et des chiffres sur la structure des exploitations agricoles, les comptes et prix agricoles, les produits agricoles, l'agriculture et l'environnement, la sylviculture et la pêche. L'année 2015 ayant été celle de la suppression des quotas laitiers, un chapitre entier est également consacré cette année aux 30 ans de quotas dans le secteur laitier de l'UE.

L'Espagne abandonne les variétés manzanilla et gordal et les remplace par des variétés à double fin

Ante la situación por la que atraviesa la aceituna de mesa, dado el abandono de las variedades Manzanilla y Gordal por sus elevados costes, el Gobierno andaluz señala que trabaja con el sector en el seno de la Mesa Andaluza creada específicamente para este cultivo, que es “un foro de debate y acuerdo”.

La consejera de Agricultura, Carmen Ortiz, ha explicado ante el parlamento regional que los cambios que se han producido en la superficie de olivar entre 2010 y 2014 en España y Andalucía son consecuencia de la sustitución de las variedades Manzanilla y Gordal, “con mayores costes en mano de obra”, por variedades de doble aptitud, cuya recolección está mecanizada. La consejera ha destacado que, como indica el “Diagnóstico sobre el sector de la aceituna de mesa en España” elaborado por el Ministerio de Agricultura, esta circunstancia ha provocado un aumento de la superficie de olivar destinado a aceituna de mesa de 21.213 hectáreas en Andalucía y 24.161 hectáreas en España, y un abandono de las variedades Manzanilla y Gordal “por falta de rentabilidad”.

Por este motivo, la Consejería “está poniendo especial atención a este olivar específico demandando el compromiso firme de todos”, ha recalcado Carmen Ortiz. Entre las medidas que se están desarrollando, la titular de Agricultura ha destacado que se exige al Ministerio que realice las acciones oportunas para que las etiquetas informen de la variedad y la procedencia de las aceitunas, y para que se modifiquen los reglamentos comunitarios con el fin de incluir la aceituna de mesa “como sector auxiliado por las ayudas asociadas de la Política Agrícola Común y el almacenamiento privado”.

Además, la Junta anima a la industria transformadora y envasadora a apostar decididamente por la distinción de las producciones a través, por ejemplo, de menciones de calidad como las Indicaciones Geográficas Protegidas “Aceituna Manzanilla de Sevilla y “Aceituna Gordal de Sevilla”; y solicita a la interprofesional Interaceituna que defienda las singularidades de estas producciones en sus campañas de promoción.

Por otro lado, desde la Consejería se propone a las Organizaciones Profesionales, cooperativas y asociaciones empresariales que aprovechen las innovaciones en manejo de cosecha en las que está trabajando el Instituto de Investigación y Formación Agraria y Pesquera de Andalucía (Ifapa); y a los productores, que no dejen pasar la oportunidad de solicitar subvenciones para la modernización del olivar, una línea de ayudas que cuenta con un presupuesto de más de diez millones de euros destinado a proyectos de mejora de rentabilidad.

Asimismo, Ortiz ha anunciado que la Junta incluirá el aceite de oliva en la estrategia andaluza para el programa de distribución de frutas, hortalizas y leche en centros escolares del curso 2017-2018, que será el primero en que se aplique el nuevo Reglamento europeo sobre este reparto. Además, la consejera ha afirmado que desde el Gobierno andaluz se solicitará al Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente que se recomiende esta medida a nivel nacional.

(Source, oleorevista.com)

Veille Commerciale: Maroc

ONSSA : Reprise des exportations d'agrumes marocains vers les USA à partir d'octobre prochain

Suite à la suspension provisoire des exportations d'agrumes vers les Etats Unis d'Amérique au mois de février 2016 pour présence de quelques larves de la mouche cératite dans un lot de clémentine exporté vers ce pays, des réunions et échanges de lettres ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) et le Service phytosanitaire Américain (APHIS) pour arrêter les modalités de la levée de cette suspension.

Dans ce cadre, deux missions d'experts Américains ont été effectuées au Maroc pour s'enquérir sur le terrain, du système national mis en place pour la gestion de la mouche cératite au niveau des vergers de production et stations de conditionnement d'agrumes. Ces visites ont permis aux experts Américains de s'informer de près sur les procédures de surveillance et de contrôle mis en place et les garanties offertes par les services phytosanitaires de l'ONSSA et la profession.

A la lumière de ces échanges et en concertation avec l'Interprofession du secteur agrumicole (Maroc Citrus), les deux parties marocaine et américaine ont convenu de la mise en place d'un plan d'action opérationnel de gestion de cette mouche ayant abouti à la décision de la reprise des exportations d'agrumes à partir d'octobre 2016. Ce plan vient d'être signé par l'ONSSA et l'APHIS.

Il est à noter que les exportations d'agrumes marocaines vers ce pays ont enregistré durant les campagnes 2013-2014 et 2014-2015 un tonnage moyen de 44.000 T, soit 9% des exportations totales.

(Source, ONSSA)

L'ONSSA présente son Bilan pour le mois de mai

Durant le mois de Mai 2016, les activités de contrôle sanitaire des produits alimentaires à l'importation, à l'exportation et au niveau du marché local ont porté sur :

▪ A l'importation :

- Contrôle de 888 269 Tonnes (T) de divers produits alimentaires d'origines animale et végétale. A l'issu de ces contrôles, 3285 certificats d'admission ont été délivrés et 480 T de produits alimentaires ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

▪ A l'exportation :

- 163 328 T de produits alimentaires ont été contrôlés (7917 certificats sanitaires et phytosanitaires délivrés).

▪ Au niveau du marché local :

Les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé 6776 visites de contrôle sur le terrain dont 2606 en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :

- Au contrôle de 86 244 Tonnes de produits alimentaires ;
- A la saisie et à la destruction de 512 Tonnes de produits impropres à la consommation, dont 242 T de viandes rouges, 87,5 T des fruits secs , 70 T des produits de la pêche, 55 T de viandes blanches, 15 T de conserves végétales, 3863 unités d'oeufs de consommation, et autres.
- La transmission au parquet de 204 dossiers pour jugement.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle et du suivi des établissements conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- Délivré 81 agréments et autorisations sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires, soit un total de 4515 agréments et autorisations dont 495 entrepôts de stockage des produits alimentaires;
- Réalisé 351 visites sanitaires pour la vérification du maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA et 2144 inspections lors des opérations de certification ou d'enquête sanitaires ;
- Délivré 2956 certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des denrées périssables et 36 agréments ATP pour le transport international ;

- Procéder au retrait de l'agrément sanitaire pour 03 établissements des produits de la pêche et à la suspension de 03 agréments sanitaires d'établissements de produits animaux et d'origine animale;
- Proposé la fermeture d'un (1) établissement de production de confiture ne disposant pas d'agrément sur le plan sanitaire et opérant dans de mauvaises conditions d'hygiène.

Il est à noter que depuis le début de l'année 2016, les contrôles ont porté sur 5,1 millions T à l'importation, 1,6 millions T à l'exportation et 906 000 T au niveau du marché local.

Les exportations de fruits et légumes marocains en Russie augmentent de 40%

Une augmentation de 40% des exportations marocaines de fruits et légumes vers la Russie est attendue pour l'année 2016, viennent d'indiquer les autorités russes.

Le représentant commercial de la Russie au Maroc, Viacheslav Jrulev, dont les propos ont été rapportés par l'agence Sputnik affirme qu'« au cours du premier trimestre de 2016, les exportations marocaines de légumes vers la Russie ont doublé par rapport à l'année dernière », alors que pendant la même période celles des « fruits marocains au cours des trois premiers mois sont restés au même niveau qu'en 2015 ».

Jrulev a tout de même reconnu une stagnation des importations en 2015 en provenance Maroc à cause de l'ouverture à d'autres nouveaux marchés comme le Pakistan, le Vietnam ou la Chine.

Cette augmentation des exportations marocaines est due principalement aux effets de l'embargo russe sur les produits agricoles en provenance des Etats-Unis, des pays européens, de l'Australie, du Canada ou encore la Norvège qui avaient protesté contre l'annexion de la Crimée en 2014.

(Source, hortitecnews)

Les exportations de Tomate marocaine augmentent de 74%

Selon les données fournies par le service statistique Eurostat (ICEX-Eurostat), les ventes des tomates marocaines vers l'Union Européenne ont augmenté de 74% au cours de la dernière décennie alors que celles de l'Espagne ont baissé de 16% au cours de la même période.

En effet, au cours des dix dernières années, les ventes de tomates marocaines vers l'UE ont connu une importante croissance en passant d'un total de 220,08 millions de kilos en 2006 à 382,87 millions de kg en 2015, soit une augmentation de 73,96 pour cent.

Au cours de la même période, l'Espagne a vendu dans l'UE un total de 930,88 millions kilos de tomates, un chiffre qui a diminué de 15,7 pour cent pour atteindre un total de 784,7 millions de kilos en 2015.

Le différentiel des ventes de la tomate entre l'Espagne et le Maroc en UE est passé de 710,8 millions de kilos que l'Espagne a exportés de plus en 2006 à 401,83 millions de kilos en 2015.

Toutefois, la vente de la tomate dans l'UE reste très favorable pour l'Espagne. La moyenne annuelle de tomate vendue dans l'UE au cours de cette décennie a été 805,49 millions de kilos pour l'Espagne et de 325,56 pour le Royaume du Maroc.

(Source, hortitecnews)

Le lobby espagnol traque la tomate marocaine

Le responsable des fruits et légumes du coordonnateur espagnol des organisations d'agriculteurs et des éleveurs (COAG), Andrés Góngora, a intervenu mardi 24 mai au parlement européen (PE), exigeant la mise en œuvre immédiate de la décision annulant l'accord de libre - échange agricole entre l'Union européenne (UE) et le Maroc.

Gongora est le seul représentant des agriculteurs espagnols participant à la conférence organisée au Parlement européen, pour analyser la décision de la cour annulant l'accord agricole de l'UE avec le Maroc. Au cours de son discours, le producteur almérien a analysé les implications de cet accord sur le secteur des fruits et légumes espagnol.

Au cours de la campagne actuelle 2015/16, les entrées de tomates dans l'UE, selon la DG TAXUD (Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière), ont augmenté de 71 pour cent en octobre, de 6 pour cent en novembre, de 7 pour cent en décembre, de 18 pour cent en janvier, de 12 pour cent février et de 14 pour cent en mars par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Pendant ce temps, la saison 2015/16 a été désastreuse pour la production de tomates en Espagne et l'UE en général. En Espagne, selon le ministère de l'Agriculture, la valeur moyenne se situait à 0,50 € / kg, avec des bas records qui sont arrivés à 0,20 € / kg, selon les données transférées au secteur de la COAG.

En outre, le représentant de la COAG souligne que l'accord Maroc -UE viole la législation européenne sur la commercialisation des fruits et légumes frais, en ce qui concerne l'exactitude des informations contenues sur l'étiquetage des importations marocaines. "Il y a une violation claire et un non respect des droits des citoyens de l'UE en tant que consommateurs, en ce qui concerne l'exactitude des informations contenues dans l'étiquetage du produit vis à vis de l'origine de celui-ci. La législation européenne estime que les produits du secteur des fruits et légumes destinés à être vendus frais au consommateur ne peuvent être commercialisés que s'ils mentionnent l'indication du pays d'origine. Cependant, la capacité des consommateurs européens à discerner si un produit étiqueté comme originaire du Maroc provient de ce pays, ou provient d'un territoire "non autonome du Sahara", est limitée et leurs droits, dans ce sens, sont violés ", a conclut Gongora.

(Source, hortitecnews)

Agenda : Salons

Salon	Date	Lieu
Fancy Food show	26-28 juin 2016	New York, USA
China International Import Food & Beverage Exhibition	1-3 juillet 2016	China International Exhibition Center, Beijing (CIEC)
Worldfood Istanbul Show 2016	1 au 4 Septembre 2016	Istanbul, Turquie
AGRI Expo	06-09 Octobre 2016	Abidjan, Côte d'Ivoire
SIAL Paris	16-20 octobre 2016	France
Expo Halal Spain	10-11 novembre 2016	Espagne
Foodex Saudi	21-24 novembre 2016	Jeddah, Saudi Arabia

FICOPAM

Fédération des Industries de la Conserve des Produits Agricoles du Maroc

- Aïn Sebâa centre, Ikamat Al Hadika, immeuble plateau B, 2^{ème} étage, n°35-20250 Casablanca
- Tél : 0522351081
- Fax : 0522351740
- Email : abd.bennani@yahoo.fr
- Site web : www.ficopam.ma